

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 136**11 février 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|------|--|------|
| 352 S.A., Luxembourg | 6526 | Intermedical Holding S.A.H., Luxembourg | 6482 |
| Alderamin Holding S.A., Luxembourg | 6519 | Invifin S.A., Luxembourg | 6484 |
| Aqualux GmbH, Moutfort | 6510 | Invifin S.A., Luxembourg | 6486 |
| Art Limited Company S.A., Luxembourg/Merl | 6514 | ISOL-Finance S.A., Luxembourg/Merl | 6513 |
| B. Team International S.A., Luxembourg/Merl | 6498 | Izakson Holding S.A., Luxembourg | 6507 |
| Bel Canto, Sicav, Luxembourg | 6486 | Johnson Paradigm Ventures Vallauris, S.C.I., Luxembourg | 6487 |
| Casket Holding S.A., Luxembourg | 6488 | Jos & Jean-Marie, S.à r.l., Mertzig | 6521 |
| CDCM Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 6518 | Keystar S.A., Luxembourg | 6512 |
| Celco S.A., Luxembourg | 6496 | Kirchberg Büro S.A., Luxembourg/Merl | 6513 |
| Centrobank, Sicav, Luxembourg | 6508 | Leaf Tobacco Associates International S.A., Luxembourg-Kirchberg | 6489 |
| Centrobank, Sicav, Luxembourg | 6508 | LK Invest S.A., Luxembourg/Merl | 6512 |
| (Le) Chandelier S.A., Luxembourg | 6487 | LSOF Luxembourg Investment, S.à r.l., Luxembourg | 6527 |
| Chemicom Export-Import S.A., Luxembourg | 6522 | Lux Gaz Welding S.A., Troisvierges | 6518 |
| Chemicom Export-Import S.A., Luxembourg | 6523 | M. & A. Investors S.A., Luxembourg | 6498 |
| Dalab Metals Co. (DMCO) S.A., Luxembourg | 6509 | Mercury Holding S.A., Wiltz | 6518 |
| Ducair - Luxembourg Air Ambulance S.A., Sandweiler | 6499 | Millennium Ventures S.A., Luxembourg | 6509 |
| Ducair - Luxembourg Air Ambulance S.A., Sandweiler | 6500 | Optimum Europe S.A., Luxembourg-Kirchberg | 6488 |
| Echternach Immo-Invest S.A., Luxembourg/Merl | 6514 | Partogest S.A.H., Luxembourg | 6496 |
| Eurosprint Holding S.A., Luxembourg | 6489 | Partogest S.A.H., Luxembourg | 6498 |
| Everlast S.A., Luxembourg-Kirchberg | 6520 | Parts Invest S.A., Luxembourg/Merl | 6512 |
| Fiduciaire DMD, S.à r.l., Diekirch | 6524 | Peller & Schmitz, S.à r.l., Grevels | 6519 |
| Fiduciaire DMD, S.à r.l., Diekirch | 6524 | (The) Pipes, S.à r.l., Brachtenbach | 6519 |
| Fiduciaire DMD, S.à r.l., Diekirch | 6525 | PN Invest S.A.H., Luxembourg/Merl | 6507 |
| Fiduciaire DMD, S.à r.l., Diekirch | 6525 | Powerview Investments Limited, Dublin | 6515 |
| Filuxa Holding S.A., Luxembourg | 6490 | Robim S.A., Luxembourg | 6521 |
| Fondiam S.A., Luxembourg | 6501 | Sfeir Benelux S.A., Ehrlange | 6508 |
| Forestière Internationale Luxembourg S.A., Luxembourg/Merl | 6517 | Siflux International S.A., Luxembourg | 6483 |
| Griffin Endeavour III, S.à r.l., Luxembourg | 6490 | Société de Gestion de Leopard Fund S.A., Luxembourg | 6482 |
| Griffin Endeavour III, S.à r.l., Luxembourg | 6495 | Société de Gestion de l'Euro Global Investment Fund S.A., Luxembourg | 6483 |
| Groupe Industriel Electronique Holding S.A., Luxembourg | 6520 | Softec S.A., Kehlen | 6507 |
| Growth Invest Holding S.A., Luxembourg | 6521 | Sogenal Europe, Sicav, Luxembourg | 6482 |
| Growth Invest Holding S.A., Luxembourg | 6521 | Supco Europe S.A., Luxembourg | 6523 |
| Havana Club Holding S.A., Luxembourg | 6517 | Tafelberg S.A.H., Luxembourg | 6510 |
| Havana Club Holding S.A., Luxembourg | 6517 | Titan Holding S.A., Luxembourg | 6509 |
| Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Luxembourg-Gasperich | 6501 | Travel Pro S.A., Luxembourg | 6499 |
| Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Luxembourg-Gasperich | 6506 | VDS Contractors, S.à r.l., Doncols | 6518 |
| HMEU Landtel Qualified, S.à r.l., Luxembourg | 6510 | Vilandia S.A., Luxembourg | 6508 |
| Infigest S.A., Luxembourg | 6483 | Visualsound S.A., Luxembourg/Merl | 6515 |
| Infigest S.A., Luxembourg | 6484 | (Metty) Weyrich, S.à r.l., Vianden | 6519 |
| | | Wol S.A., Luxembourg | 6509 |

INTERMEDICAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 40.625.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(02584/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

SOGENAL EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.450.

Modification

Rubrique «Réviseur d'entreprise»:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour SOGENAL EUROPE

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02719/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

SOCIETE DE GESTION DE LEOPARD FUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 41.375.

Modifications

Rubrique «Objet social»:

L'objet de la société est la constitution, l'administration et la gestion de LEOPARD FUND, un Fonds Commun de Placement, («le Fonds») et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivisé dans ce Fonds.

Rubrique «Conseil d'Administration»:

M. Carlo Garcia De Juana

M. Ismael Picon Garcia De Leaniz (Président)

M. Martin Manuel Armas Agüero

Rubrique «Commissaire aux comptes»:

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Rubrique «Dispositions de l'acte de société»:

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 1992, publié au Mémorial C numéro 504 du 4 novembre 1992.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire le 9 mars 1995, publié au Recueil du Mémorial numéro 313 du 8 juillet 1995; et suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 août 1999, publié au Recueil du Mémorial numéro 945 du 10 décembre 1999.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour SOCIETE DE GESTION DE LEOPARD FUND S.A.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02724/045/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

SOCIETE DE GESTION DE L'EURO GLOBAL INVESTMENT FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 7.051.

*Modifications**Rubrique «Conseil d'Administration»:*

M. Ismael Picon Garcia De Leaniz (Président)

M. Carlo Garcia De Juana

M. Martin Manuel Armas Aguero

Rubrique «Dispositions de l'acte de société»:

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, le 23 avril 1991, publié au Recueil du Mémorial numéro 386 du 15 octobre 1991.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, le 6 septembre 1995, publié au Recueil du Mémorial numéro 547 du 25 octobre 1995.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu sous seing privé, en date du 3 juin 2002, publié au Recueil du Mémorial numéro 1287 du 5 septembre 2002.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour SOCIETE DE GESTION DE L'EURO GLOBAL INVESTMENT FUND S.A.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02722/045/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

INFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 41.589.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 73, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(02733/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

SIFLUX INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 15, rue de Bourgogne.

R. C. Luxembourg B 80.052.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2002 a reconfirmé et renouvelé avec effet rétroactif au 25 août 1999:

1) les mandats des administrateurs:

- Monsieur Riccardo Barbuti, employé, demeurant à I-00125 Roma, via Oscar Ghiglia, 250, administrateur-délégué;

- Monsieur Paolo Barbuti, employé, demeurant à I-00128 Roma, via Bondeno, 16, administrateur;

- Monsieur Sergio De Luca, employé, demeurant à I-00128 Roma, via Mezzocamino, 125, administrateur;

2) le mandat du commissaire aux comptes:

- Monsieur Salvatore Modugno, conseiller fiscal, demeurant à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue.

Tous ces mandats, d'une durée de six ans, viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour SIFLUX INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2003, vol. 326, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(02740/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

INFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.589.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 10 décembre 2002 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

Monsieur Renato Bullani, administrateur de société, demeurant à Morbio Inferiore (Suisse),
Monsieur Geo Camponovo, diplômé en sciences économiques, demeurant à Chiasso (Suisse),
Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,
Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg,
Monsieur Marcel Recking, licencié en sciences économiques, demeurant à Bertrange (Luxembourg).

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., demeurant à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg a été renommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes.

La durée de l'ensemble des mandats est fixée à un an et prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02729/793/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

INVIFIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 43.890.

In the year two thousand and two, on the twentieth of December.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of INVIFIN S.A., R.C. N° 43.890, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Marthe Thyès-Walch, notary residing in Luxembourg, dated April 27, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 359 of August 7, 1993.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated December 20, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°199 of May 4, 1995.

The meeting begins at ten fifteen a.m., Miss Mina Ait-Mahmoude, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, residing at Bertrange.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty-five thousand one (25,001) shares, divided into twenty-five thousand (25,000) class A ordinary shares and one (1) class B preferential share with a par value of two (2.-) USD each, representing the total capital of fifty thousand two (50,002.-) USD are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To change the financial year end (from currently 31 December) to 30 June, so that the financial year begun on 1 January 2002 will terminate on 30 June 2003.

2. To change the date of the annual general meeting (from currently the second Tuesday in the month of April at 10h) to the second Tuesday in the month of October at 10h.

3. To make any consequential amendments to the Company's Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to change the financial year end from currently 31 December to 30 June, so that the financial year begun on 1 January 2002 will terminate on 30 June 2003.

As a consequence of the preceding resolution, Article 19 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 19.**The company's accounting year begins on the first of July of each year and end on the last day of June of the following year.»

Second resolution

The general meeting resolved to change the date of the annual general meeting from currently the second Tuesday in the month of April at 10h) to the second Tuesday in the month of October at 10h.

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of Article 16 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 16. Paragraph 1.** The annual general meeting will be held in the city of Luxembourg, at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in the month of October at 10h.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de INVIFIN S.A., R.C. N° 43.890, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyse-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 359 du 7 août 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 199 du 4 mai 1995.

La séance est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Mademoiselle Mina Ait-Mahmoude, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt cinq mille et une (25.001) actions, divisées en vingt-cinq mille (25.000) actions ordinaires de classe A et une (1) action préférentielle de classe B d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille deux (50.002,-) dollars US, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 30 juin, de sorte que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 2002 se terminera le 30 juin 2003.

2. Changement de la date de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle du deuxième mardi du mois d'avril à neuf heures trente au deuxième mardi du mois d'octobre à dix heures.

3. En conséquence de réaliser toutes modifications nécessaires aux statuts de la société.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale du 31 décembre au 30 juin, de sorte que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 2002 se terminera le 30 juin 2003.

En conséquence l'article 19 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'année sociale de la commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de réunion de l'Assemblée Générale annuelle du deuxième mardi du mois d'avril à neuf heures trente au deuxième mardi du mois d'octobre à neuf heures.

En conséquence le premier alinéa de l'article 16 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'octobre à 9.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire, la présente minute.

Signé: M. Ait-Mahmoude, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 69, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(02809/230/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

INVIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 43.890.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1669 du 20 décembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(02810/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

BEL CANTO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 51.614.

Modifications

Rubrique «Conseil d'Administration»:

M. Ismael Picon Garcia De Leaniz (Président)

M. Luis Lopez Bregel

M. Paul L. Saurel

Rubrique «Dispositions de l'acte de société»:

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 399 du 21 août 1995.

Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé le 1^{er} janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 675 du 8 septembre 1999.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 709 du 31 août 2001;

et

suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 août 2002, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 1406 du 27 septembre 2002.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour BEL CANTO SICAV

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02725/045/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

JOHNSON PARADIGM VENTURES VALLAURIS, S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

ERRATUM

Une erreur est survenue dans la publication de la réquisition afférente à la société JOHNSON PARADIGM VENTURES VALLAURIS, S.C.I., enregistrée le 30 août 2002, vol. 573, 76, case 10, et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Il y a lieu de lire:

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui s'est tenue au siège social en date du 19 août 2002 que le siège social de la société a été transféré de L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau, à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, et non à L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 66, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(02726/320/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

LE CHANDELIER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

H. R. Luxemburg B 43.938.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend und zwei, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Federigo Cannizzaro, Verwaltungsratsmitglied, mit Berufsanschrift in 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Welcher Komparent den unterfertigten Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Aktiengesellschaft LE CHANDELIER S.A., R.C. B Nummer 43.938, nachfolgend «die Gesellschaft» genannt, wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg, vom 13. Mai 1993, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 371 vom 14. August 1993 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch eine Urkunde desselben Notars vom 18. April 1994, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 343 vom 17. September 1994 veröffentlicht wurde.

- Das Gesellschaftskapital war auf fünf Millionen (5.000.000,-) Luxemburger Franken festgesetzt, eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem vormaligen Nennwert von zehntausend (10.000,-) Luxemburger Franken je Aktie, vollständig eingezahlt.

- Der Komparent ist Besitzer aller Aktien der Gesellschaft geworden.

- Andurch erklärt der Komparent als einziger Aktionär die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

- Der Komparent erklärt, dass er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Der Komparent erklärt, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannten Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.

- Der einzige Aktionär erteilt dem Verwaltungsrat und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix aufbewahrt.

Worauf der Komparent dem unterfertigten Notar 19 Inhaberaktienzertifikate vorgelegt hat, welche sofort zerstört wurden.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft LE CHANDELIER S.A. festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Cannizzaro, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 137S, fol. 70, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(02815/230/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

CASKET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 54.422.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

CASKET HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(02801/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

OPTIMUM EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 33.406.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CONVENTUS S.A., une société avec siège social au 45, avenue de la Cour, Lausanne, Suisse, ici représentée par Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lausanne, le 28 novembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme OPTIMUM EUROPE, R.C. B 33.406, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 350 du 27 septembre 1990.

- Le capital social était antérieurement fixé à un million trois cent quatre mille (1.304.000,-) francs luxembourgeois, représenté par six cent cinquante-deux (652) actions ayant eu une valeur nominale de deux mille (2.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société OPTIMUM EUROPE.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 137S, fol. 72, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(02824/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

EUROSPRINT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.946.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

EUROSPRINT HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(02802/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

LEAF TOBACCO ASSOCIATES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 9.409.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Vito Reale, demeurant à Rome, Italie, Via del Collegio Capranica 4, ici représenté par Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, Italie, le 16 décembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme LEAF TOBACCO ASSOCIATES INTERNATIONAL S.A., R.C. B N° 9.409, ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Poos, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 53 du 16 avril 1971.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 509 du 26 octobre 1993.

- La Société a actuellement un capital social fixé à un million cent cinquante mille francs suisses (CHF 1.150.000,-), représenté par mille cent cinquante (1.150) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs suisses chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, la mandataire du comparant a présenté au notaire les onze certificats d'actions au porteur numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 0018, 0019, 0020, 0022, 0023, lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société LEAF TOBACCO ASSOCIATES INTERNATIONAL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 1375, fol. 72, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(02825/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

FILUXA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 11.244.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

FILUXA HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(02803/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

GRIFFIN ENDEAVOUR III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 86.444.

In the year two thousand and two, on the nineteenth of December.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared at 9.45 a.m. (CET):

GATE GOURMET CO-INVEST LLC (formerly GRIFFIN ENDEAVOUR HOLDCO LL.C.), a company incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A., with registered address at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., recorded under the registration number 3499693,

here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Fort Worth, Texas, U.S.A., on 18 December 2002.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of GRIFFIN ENDEAVOUR III, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2763 Luxembourg, 38-40 rue Sainte Zithe, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 86.444, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 8th of March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 14th of June 2002, number 908 (hereafter the "Company").

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

In order to provide for the issuance of convertible debt instruments, the sole member resolves to proceed to the modification of Article 13 of the Articles of Association by adding the following provisions:

"The board of managers may only issue convertible debt instruments with the approval of a majority of the members of the Company, representing three quarters of the share capital. The members shall specifically approve the material terms and conditions of each convertible debt issue and no general authorization may be granted to the board of managers to proceed to future issues of such convertible debt instruments without express indication of the material terms and conditions.

In case of approval of the convertible debt issue by the members of the Company, such members and all future members shall be bound to comply with the terms and conditions thereof and in particular (i) to approve as new members the holders of the convertible debt instruments exercising their conversion rights, (ii) to approve the issuance of a sufficient amount of shares of the Company in order to satisfy the conversion rights exercised, and (iii) generally, to do all things and take all actions that may reasonably be required in order to satisfy the terms and conditions of the relevant convertible debt issue."

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 13 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

"**Art. 13.1. Board of Managers.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in

writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any managers may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13.2. Issuance of Convertible Debt Instruments. The board of managers may only issue convertible debt instruments with the approval of a majority of the members of the Company, representing three quarters of the share capital. The members shall specifically approve the material terms and conditions of each convertible debt issue and no general authorization may be granted to the board of managers to proceed to future issues of such convertible debt instruments without express indication of the material terms and conditions.

In case of approval of the convertible debt issue by the members of the Company, such members and all future members shall be bound to comply with the terms and conditions thereof and in particular (i) to approve as new members the holders of the convertible debt instruments exercising their conversion rights, (ii) to approve the issuance of a sufficient amount of shares of the Company in order to satisfy the conversion rights exercised, and (iii) generally, to do all things and take all actions that may reasonably be required in order to satisfy the terms and conditions of the relevant convertible debt issue.”

Third resolution

The sole member resolves to proceed to the modification of the first paragraph of Article 9, second sentence, as follows:

“Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to (i) the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital and to (ii) the prior agreement given in writing by the new members to be bound by the terms and conditions of all convertible debt instruments issued by the Company and in particular (a) to approve as new members the holders of the convertible debt instruments exercising their conversion rights, (b) to approve the issuance of a sufficient amount of shares of the Company in order to satisfy the conversion rights exercised, and (c) generally, to do all things and take all actions that may reasonably be required in order to satisfy the terms and conditions of the relevant convertible debt issue.”

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, Article 9, paragraph 1, of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“**Art. 9.** The Company’s shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to (i) the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital and to (ii) the prior agreement given in writing by the new members to be bound by the terms and conditions of all convertible debt instruments issued by the Company and in particular (a) to approve as new members the holders of the convertible debt instruments exercising their conversion rights, (b) to approve the issuance of a sufficient amount of shares of the Company in order to satisfy the conversion rights exercised, and (c) generally, to do all things and take all actions that may reasonably be required in order to satisfy the terms and conditions of the relevant convertible debt issue.”

Fifth resolution

The sole member decides to change the current par value of the shares of twenty-five euros (EUR 25) to one hundred euros (EUR 100) per share.

The sole member therefore decides to cancel all the existing five hundred (500) shares and to convert them into one hundred twenty five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) per share.

Sixth resolution

The sole member decides to increase the share capital from its current value of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to one million one hundred seventy-six thousand euros (EUR 1,176,000) through the issue of eleven thousand six hundred thirty-five (11,635) new shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100) each.

All of the eleven thousand six hundred thirty-five (11,635) shares have been subscribed by GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, recorded with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under Section B, number 86 446, at a total price of five million eight hundred seventeen thousand three hundred fifty-eight euros and seventy cents (EUR 5,817,358.70), out of which:

- EUR 1,163,500 have been allocated to the share capital;
- EUR 4,536,258.70 have been allocated to the share premium; and,
- EUR 117,600 have been allocated to the legal reserve.

Seventh resolution

Following the issue of the eleven thousand six hundred thirty-five (11,635) new shares, said issued shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of a fraction of a simultaneous split contribution of all the assets and liabilities of GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A., pre-named, nothing withheld or excepted, as provided for in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

A parallel simultaneous contribution of the remaining part of all its assets and liabilities is done simultaneously by GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. to GATE GOURMET LUXEMBOURG III A, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Description of all the assets and liabilities

The assets and liabilities of GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. contain:

- On the assets side:
 - an amount of one million six hundred twenty-eight thousand one hundred eighty eight euros and sixty cents (EUR 1,628,188.60) in cash; and
 - eleven thousand seven hundred thirty five (11,735) shares in GRIFFIN ENDEAVOUR IV, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 86 448.
- On the liabilities side: No known liabilities

Description of the contribution to the Company

The contribution made by GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. against the issuance of shares in the Company represents a fraction of all of its assets and liabilities, composed of:

- eleven thousand seven hundred thirty five (11,735) shares in GRIFFIN ENDEAVOUR IV, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 86 448.

All the assets and liabilities of GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. are documented in a balance sheet dated as of today, which shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The contribution in kind has been valued and described in a report from FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., independent auditor (réviseur d'entreprises), with registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg, in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended; which report will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The conclusion of the report was the following:

"Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, the related share premium and the related legal reserve."

Description of the contribution to GATE GOURMET LUXEMBOURG III A, S.à r.l.

The remaining assets and liabilities of GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. shall be simultaneously contributed to GATE GOURMET LUXEMBOURG III A, S.à r.l. and are composed of:

- an amount of one million six hundred twenty-eight thousand one hundred eighty eight euros and sixty cents (EUR 1,628,188.60) in cash.

However, if it were to be shown that GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. had further liabilities of any kind whatsoever, such liabilities shall be contributed to GATE GOURMET LUXEMBOURG III A, S.à r.l.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, paragraph 1 of article 6 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

"Art. 6. The Company's share capital is set at one million one hundred seventy-six thousand euros (EUR 1,176,000), represented by eleven thousand seven hundred sixty (11,760) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each."

Capital duty exemption request

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company partly by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company having its registered office in an European Union Member State, carried out simultaneously, nothing withheld or excepted, to the Company and GATE GOURMET LUXEMBOURG III A, S.à r.l., the Company requests under Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.

There being no further business the meeting is terminated at 10.00 a.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, these persons signed together with Us, the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu à 9 heures 45:

GATE GOURMET CO-INVEST LLC (dénommée auparavant GRIFFIN ENDEAVOUR HOLDCO LL.C.), une société constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, enregistrée sous le numéro 3499693,

ici représentée par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Fort Worth, Texas, U.S.A., en date du 18 décembre 2002.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de GRIFFIN ENDEAVOUR III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40 rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 86 444, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 mars 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 juin 2002, numéro 908 (ci-après la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de rendre possible l'émission d'instruments de dette convertible, l'unique associé décide de procéder à la modification de la Partie C. Gérance - Article 13 des Statuts en ajoutant les dispositions suivantes:

«Le conseil de gérance ne pourra procéder à l'émission d'instruments de dette convertible qu'avec l'accord de la majorité des associés de la Société, représentant les trois-quarts du capital social. Les associés devront spécifiquement donner leur accord sur les termes et conditions matériels de chaque émission de dette convertible et aucune autorisation générale ne pourra être accordée au conseil de gérance afin de procéder à de futures émissions d'instruments de dette convertible sans indication expresse des termes et conditions matériels.

En cas d'agrément de l'émission d'une dette convertible par les associés de la Société, lesdits associés et tous associés futurs seront tenus de se conformer à ses termes et conditions et en particulier (i) d'agréer en tant que nouveaux associés les détenteurs d'instruments de dette convertible exerçant leurs droits de conversion, (ii) d'agréer l'émission d'un nombre suffisant de parts sociales de la Société afin de répondre aux droits de conversion exercés, et (iii) de manière générale, d'effectuer toutes opérations et mener toutes actions qui peuvent raisonnablement être exigées afin de remplir les termes et conditions de l'émission de dette convertible concernée.»

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 13 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art.13.1. Conseil de Gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13.2. Emission d'Instruments de Dette Convertible. Le conseil de gérance ne pourra procéder à l'émission d'instruments de dette convertible qu'avec l'accord de la majorité des associés de la Société, représentant les trois-

quarts du capital social. Les associés devront spécifiquement donner leur accord sur les termes et conditions matériels de chaque émission de dette convertible et aucune autorisation générale ne pourra être accordée au conseil de gérance afin de procéder à de futures émissions d'instruments de dette convertible sans indication expresse des termes et conditions matériels.

En cas d'agrément de l'émission d'une dette convertible par les associés de la Société, lesdits associés et tous associés futurs seront tenus de se conformer à ses termes et conditions et en particulier (i) d'agréeer en tant que nouveaux associés les détenteurs d'instruments de dette convertible exerçant leurs droits de conversion, (ii) d'agréeer l'émission d'un nombre suffisant de parts sociales de la Société afin de répondre aux droits de conversion exercés, et (iii) de manière générale, d'effectuer toutes opérations et mener toutes actions qui peuvent raisonnablement être exigées afin de remplir les termes et conditions de l'émission de dette convertible concernée.»

Troisième résolution

L'unique associé décide de procéder à la modification de l'article 9, 2^{ème} phrase, concernant la cession de parts sociales, comme suit:

«Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec (i) l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et (ii) l'accord préalable des nouveaux associés donné par écrit d'être liés par les termes et conditions applicables à tous les instruments de dette convertible émis par la Société et en particulier (a) d'agréeer en tant que nouveaux associés les détenteurs d'instruments de dette convertible ayant exercé leurs droits de conversion, (b) d'agréeer l'émission d'un nombre suffisant de parts sociales de la Société afin de répondre aux droits de conversion exercés, et (c) de manière générale, d'effectuer toutes opérations et mener toutes actions qui peuvent raisonnablement être exigées afin de remplir les termes et conditions de l'émission de dette convertible concernée.»

Quatrième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 9, paragraphe 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec (i) l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et (ii) l'accord préalable des nouveaux associés donné par écrit d'être liés par les termes et conditions applicables à tous les instruments de dette convertible émis par la Société et en particulier (a) d'agréeer en tant que nouveaux associés les détenteurs d'instruments de dette convertible ayant exercé leurs droits de conversion, (b) d'agréeer l'émission d'un nombre suffisant de parts sociales de la Société afin de répondre aux droits de conversion exercés, et (c) de manière générale, d'effectuer toutes opérations et mener toutes actions qui peuvent raisonnablement être exigées afin de remplir les termes et conditions de l'émission de dette convertible concernée.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale actuelle des parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) à cent euros (EUR 100) par part sociale.

L'associé unique décide alors d'annuler toutes les cinq cents (500) parts sociales et de les convertir en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Sixième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à un million cent soixante seize mille euros (EUR 1.176.000) par l'émission de onze mille six cent trente-cinq (11.635) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

L'intégralité des onze mille six cent trente-cinq (11.635) parts sociales a été souscrite par GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A., une société constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 86 446, pour un montant global de cinq millions huit cent dix-sept mille trois cent cinquante-huit euros et soixante-dix cents (EUR 5.817.358,70), dont:

- EUR 1.163.500 ont été affectés au capital social;
- EUR 4.536.258,70 ont été affectés à la prime d'émission; et,
- EUR 117.600 ont été affectés à la réserve légale.

Septième résolution

Suite à l'émission des onze mille six cent trente-cinq (11.635) nouvelles parts sociales, lesdites parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par une fraction d'un apport en nature scindé et simultanément de tous les actifs et passifs de GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A., pré-qualifiée, rien réservé ni excepté, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

En parallèle, le reste de tous les actifs et passifs de GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. est apporté à GATE GOURMET LUXEMBOURG III A, S.à r.l., société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Description des actifs et passifs

Les actifs et passifs de GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. comprennent:

- du côté des actifs:
- un montant s'élevant à un million six cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-huit euros et soixante cents (EUR 1.628.188,60) en liquidités; et

- onze mille sept cent trente-cinq (11.735) parts sociales de GRIFFIN ENDEAVOUR IV, S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.446.
- du coté du passif: aucun passif connu.

Description de l'apport à la Société

L'apport fait par GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. en échange de l'émission de parts sociales de la Société représente une fraction de tous les actifs et passifs de GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A., et se compose de:

- onze mille sept cent trente-cinq (11.735) parts sociales de GRIFFIN ENDEAVOUR IV, S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.446.

La totalité du patrimoine de GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. est documentée dans un bilan daté de ce jour, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'apport en nature a été évalué et décrit dans un rapport de la FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social au 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi luxembourgeoise régissant les sociétés commerciales et datée du 10 août 1915, telle que modifiée, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La conclusion du rapport était la suivante:

«Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, the related share premium and the related legal reserve.»

Description de l'apport à GATE GOURMET LUXEMBOURG III A, S.à r.l.

Le reste des actifs et passifs de GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. fait l'objet d'un apport à GATE GOURMET LUXEMBOURG III A, S.à r.l. et se compose de:

- un montant s'élevant à un million six cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-huit euros et soixante cents (EUR 1.628.188,60) en liquidités.

Cependant, au cas où il serait démontré que GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. était débiteur d'autres obligations quelconques, celles-ci seront apportées à GATE GOURMET LUXEMBOURG III A, S.à r.l.

Huitième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent soixante seize mille euros (EUR 1.176.000), représenté par onze mille sept cent soixante (11.760) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise partiellement par apport en nature de la totalité du patrimoine actif et passif d'une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne, exécutée simultanément, rien réservé ni excepté, à la Société et à GATE GOURMET LUXEMBOURG III A, S.à r.l., la Société requiert sur base de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 137S, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(02835/230/350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

GRIFFIN ENDEAVOUR III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 86.444.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1646 du 19 décembre 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(02836/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

CELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 69.105.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 6 janvier 2003 que:

- Le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare est transféré à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

- M. Marcel Recking, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg et M. Paul Muller, comptable, demeurant à Wiltz, 60, rue de la Chapelle ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de M^e René Faltz et M. Yves Schmit, démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

- La SOCIETE DE GESTION COMPTABLE, S.à r.l., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, a été appelée commissaire aux comptes de la société en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

- Il résulte d'une décision prise par la même Assemblée Générale Extraordinaire que Madame Carine Bittler a été nommée administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 78, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02731/793/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

PARTOGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 22.090.

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PARTOGEST avec siège social à L -2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 22.090,

constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 8 octobre 1984, publié au Mémorial C numéro 314 du 21 novembre 1984.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Marc Elter, préqualifié en date du 21 février 1986, publié au Mémorial C numéro 126 du 16 mai 1986.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue sous seing privé en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 567 du 11 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi-Bergami, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Fatima Zahra Rami, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Adoption d'une durée illimitée et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: La durée de la société est illimitée.

- Augmentation de capital de Euro 42.000,- pour le porter de Euro 128.000,- à Euro 170.000,-, sans création d'actions nouvelles, à souscrire par les actionnaires actuels de la société au prorata de leur participation.

- Fixation de la valeur nominale à Euro 68,-

- Fixation du capital autorisé à Euro 3.060.000,- représenté par 45.000 actions d'une valeur nominale de Euro 68,- et pouvoir est donné au Conseil d'Administration pour procéder en tout ou partie à l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

- Suppression du cautionnement des administrateurs et du commissaire aux comptes et annulation de l'article 14 des statuts.

- Numérotation des articles 15 à 22 des statuts qui deviendront 14 à 21.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que la durée de la société sera illimitée, en conséquence il y a lieu de modifier l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social souscrit de cent vingt-huit mille Euros (128.000,- EUR) à cent soixante-dix mille Euros (170.000,- EUR) par voie d'augmentation de capital à concurrence de quarante-deux mille Euros (42.000,- EUR) sans création d'actions nouvelles, à souscrire par les actionnaires actuels de la société au prorata de leur participation dans la société par un apport en numéraire ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant suivant des pièces justificatives.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une valeur nominale aux actions de soixante-huit Euros (68,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé de la société qui sera désormais de trois millions soixante mille Euros (3.060.000,- EUR), représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de soixante-huit Euros (68,- EUR).

Tout pouvoir est donné au Conseil d'Administration pour procéder en tout ou en partie à l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

Cinquième résolution

Suite à ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante-dix mille Euros (170.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de soixante-huit Euros (68,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à trois millions soixante mille Euros (3.060.000,- EUR) qui sera représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de soixante-huit Euros (68,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer le cautionnement des administrateurs et du commissaire aux comptes et l'annulation de l'article 14 des statuts.

Septième résolution

L'assemblée décide que suite à l'annulation de l'article 14 des statuts, il y a lieu de renuméroter les articles 15 à 22 des statuts qui porteront désormais les numéros 14 à 21.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Jastrow - M. Bergami - F. Z. Rami - B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 884, fol. 48, case 4. – Reçu 420 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2003.

B. Moutrier.

(02633/272/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

PARTOGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 22.090.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 décembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2003.

B. Moutrier.

(02634/272/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

M. & A. INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.020.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 73, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(02734/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

B. TEAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2416 Luxembourg/Merl, 63-65, route de Merl.

R. C. Luxembourg B 87.615.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 novembre 2002 à 10.00 heures*

L'assemblée décide:

A. Transfert du siège social de l'adresse actuelle au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, vers le 63-65, route de Merl, L-2416 Luxembourg/Merl.

B. D'accepter la démission de la société G.C.L. S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société PARTS INVEST S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société G.C.L. S.A. pour l'exécution de son mandat.

C. D'accepter la démission de Monsieur Jean-Pierre Corbel en qualité d'administrateur et la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur Jean-Pierre Corbel pour l'exécution de son mandat.

D. D'accepter la démission de la société ELIOLUX S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société G.C.L. S.A. à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société ELIOLUX S.A. pour l'exécution de son mandat.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Pour la société

O. Bonnecarrere

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02768/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

TRAVEL PRO, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 430-434, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 44.184.

Procès-verbal de l'Assemblée Statutaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

1. Le siège social de la société est transféré de L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal à L-1940 Luxembourg, 430-434, route de Longwy.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2003, vol. 326, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(02738/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

**DUCAIR - LUXEMBOURG AIR AMBULANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. DUCAIR S.A.).**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.837.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUCAIR S.A., R.C.S. No. B 65.837, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 780 du 27 octobre 1998.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 767 du 15 octobre 1999.

La séance est ouverte à douze heures.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateurs Mesdames Hortense Huberty-Muller, employée privée avec même adresse professionnelle et Maria Susca-Radogna, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre-vingt mille actions (80.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, constituant l'intégralité du capital social de quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (80.000.000,- LUF) de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de préciser la dénomination de la Société par un ajout LUXEMBOURG AIR AMBULANCE S.A., société anonyme.

2. Décision de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

3. Augmentation du capital social à concurrence de € 16.851,8018,- (seize mille huit cent cinquante et un euros et huit mille dix-huit dix millièmes de cents) pour le porter de son montant actuel de € 1.983.148,1982 (un million neuf cent quatre-vingt trois mille cent quarante huit euros et mille neuf cent quatre-vingt-deux dix millièmes de cents) à € 2.000.000,- (deux millions d'euros) par la souscription et la libération de toutes les actions nouvelles par tous les sociétaires proportionnellement à leurs participations existantes;

4. Modification des statuts en conformité avec les résolutions à prendre en vertu des points à l'ordre du jour qui précèdent.

L'assemblée, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, a pris à l'unanimité, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter la précision suivante à la dénomination déjà existante de la Société par l'ajout d'une branche LUXEMBOURG AIR AMBULANCE S.A. La nouvelle dénomination est dorénavant DUCAIR - LUXEMBOURG AIR AMBULANCE S.A. société anonyme. Dans ses relations habituelles avec le public la Société est admise à utiliser soit la dénomination intégrale soit l'indication de l'une ou l'autre des deux branches.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la conversion du capital social qui est de LUF 80.000.000,- (quatre-vingt millions de francs luxembourgeois) de la monnaie qui fut le franc luxembourgeois en euros, au taux officiel de un (1) euro pour 40,3399 francs, de sorte que le capital de LUF 80.000.000,- (quatre-vingt millions de francs luxembourgeois) est fixé à 1.983.148,1982 (un million neuf cents quatre-vingt trois mille cent quarante huit euros et mille neuf cent quatre-vingt-deux dix millièmes de cents), représenté par 80.000 actions d'une valeur nominale provisoire de € 24,7893 (vingt-quatre euros sept mille huit cent quatre-vingt treize millièmes de cents) chacune.

En conséquence l'assemblée générale décide que tous les autres postes du bilan sont convertis pareillement en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de € 16.851,8018 (seize mille huit cent cinquante et un euros et huit mille dix-huit dix millièmes de cents) pour le porter de son montant actuel déterminé, en vertu de la résolution qui précède, qui est de € 1.983.148,1982 (un million neuf cent quatre-vingt trois mille cent quarante huit euros et mille neuf cent quatre-vingt-deux dix millièmes de cents) à € 2.000.000,- (deux millions d'euros) par la création de 80.000 (quatre-vingt mille) rompus d'action d'une valeur nominale de € 0,2107 (deux mille cent et sept dix millièmes de cents) chacun; chaque rompu étant à émettre par voie d'intégration à l'une des actions à valeur nominale provisoire, afin que la valeur nominale définitive de chaque action entière, le rompu y compris, vienne se chiffrer à € 25,- (vingt-cinq euros) par action.

Interventions

Interviennent les représentants des actionnaires dûment mandatés par ceux-ci. Ils déclarent que tous les actionnaires, personne excepté, exercent leurs droits de préférence de souscription à l'augmentation du capital social ainsi décidée, et ce proportionnellement à leur participation au capital social existant, déclarant encore que chacun d'eux a libéré sa portion de capital par un versement en espèces au crédit du compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentant en constate la libération sur présentation d'un certificat bancaire qui l'atteste.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la conversion du capital autorisé qui est de LUF 300.000.000,- (trois cent millions de francs luxembourgeois) en euros, de sorte qu'il est fixé à EUR 7.436.805,74 (sept millions quatre cent trente-six mille huit cent cinq euros soixante-quatorze cents) représenté par des actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que soient modifiés les articles suivants des statuts de la Société pour être adaptés aux résolutions qu'elle vient de prendre:

«**Art. 1^{er}.** La Société prend la dénomination DUCAIR - LUXEMBOURG AIR AMBULANCE S.A. société anonyme. Dans ses relations habituelles avec le public la Société est admise à utiliser soit la dénomination intégrale, soit l'indication de l'une ou l'autre des deux branches.»

Art. 5. Alinéas 1 et 2. Le capital social est fixé à € 2.000.000,- (deux millions d'euros) représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de € 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé est fixé à € 7.436.805,74 (sept millions quatre cent trente-six euros huit cent cinq cents) représenté par des actions d'une valeur nominale de € 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les autres alinéas de cet article restent inchangés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants, prementionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Schaeffer, N. Schaeffer, H. Muller, M. Susca-Radogna, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 4, case 8. – Reçu 168,52 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(02816/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

**DUCAIR - LUXEMBOURG AIR AMBULANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. DUCAIR S.A.).**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.837.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1729 du 24 décembre 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(02817/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

FONDIAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 39.687.

Procès-verbal de l'Assemblée Statutaire

L'assemblée, à l'unanimité, ratifie la nomination de Monsieur Daniel Schuster en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert Barthelme.

Suite à cette nomination, la société est gérée par un Conseil d'Administration composé de 3 Administrateurs:

1. Monsieur Emile Faber, commerçant, demeurant à L-4914 Bascharage, 14, rue des Champs
2. Monsieur Lex Barthelme, employé privé, demeurant à L-3323 Bivange, 64, rue de Kockelscheuer
3. Monsieur Daniel Schuster, employé privé, demeurant à D-66706 Perl, 87, Bergstrasse.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2003, vol. 326, fol. 39, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(02739/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

**HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. COMPAQ COMPUTER LUXEMBOURG S.C.A.).**

Registered office: L-2557 Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 79.540.

In the year two thousand two, on the eleventh of December.

Before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of COMPAQ COMPUTER LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich (R. C. Luxembourg B 79.540) (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed on 5 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 26 November 2002, not yet published.

The meeting was opened at 4.00 p.m. with Mr Paul Mousel, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million thirty-seven thousand nine hundred euros (EUR 1,037,900) up to one million two hundred and forty-two thousand eight hundred and seventy-six euros and twenty-five cents (EUR 1,242,876.25) through the issue of one hundred and sixty-three thousand nine hundred and eighty-one (163,981) new shares of the Company having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

2) Reduction of the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-nine thousand nine hundred and twenty-two euros and fifty cents (EUR 189,922.5) through the cancellation of one hundred fifty-one thousand nine hundred and thirty-eight (151,938) shares held by the Company itself.

3) Change of the name of the Company into HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A. with effect as of 1 January 2003.

4) Amendment of articles 1 and 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of one million thirty-seven thousand nine hundred euros (EUR 1,037,900) up to one million two hundred and forty-two thousand eight hundred and seventy-six euros and twenty-five cents (EUR 1,242,876.25) through the issue of seventy-five thousand

three hundred and fifty-nine (75,359) new shares of Class C and eighty-eight thousand six hundred and twenty-two (88,622) new shares of class B of the Company having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

Subscription and Payment

The new shares have been subscribed as follows:

1) Seventy-five thousand three hundred and fifty-nine (75,359) new shares of Class C have been subscribed by HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 88.848, having its registered office in Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper, represented by Mr Paul Mousel, named above, by virtue of a proxy dated December 11, 2002, hereto attached.

Following the issue of seventy-five thousand three hundred and fifty-nine (75,359) shares of Class C, said shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of the entire estate, nothing excluded, of HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., above mentioned, in accordance with Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. expressly declared through its proxy to contribute to the Company the entirety of its estate, which consists in:

Assets

- twenty-one (21) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000) per share, of HEWLETT-PACKARD HEERLEN B.V., a limited liability company, incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16, The Netherlands (HP Heerlen);

- twenty (20) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000) per share, of HEWLETT-PACKARD SITTARD B.V., a limited liability company, incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16, The Netherlands (HP Sittard);

- twenty (20) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000) per share, of HEWLETT-PACKARD SOEST B.V., a limited liability company, incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16, The Netherlands (HP Soest);

- twenty (20) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000) per share, of HEWLETT-PACKARD MIDDELBURG B.V., a limited liability company, incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16, The Netherlands (HP Middelburg);

- six thousand (6,000) shares with a par value of one United States Dollar (1 US \$) per share, of RUNWAY CORPORATION N.V., a limited liability company, incorporated under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at World Trade Center BC Unit II, 01.04, Curaçao, The Netherlands Antilles (Runway Corp);

- sixty thousand four hundred and thirty-seven (60,437) shares of class C with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, of the Company itself.

The entire estate of HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. is documented in a statement of assets and liabilities dated as of today, which shall remain attached hereto.

2) Eighty-eight thousand six hundred and twenty-two (88,622) new shares of class B have been subscribed by COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 79.826, having its registered office in Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper, represented by Mr Paul Mousel, named above, by virtue of a proxy dated December 11, 2002, hereto attached.

Following the issue of eighty-eight thousand six hundred and twenty-two (88,622) shares of Class B, the said shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of the entire estate, nothing excluded, of COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., above mentioned, in accordance with Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l. expressly declared through its proxy to contribute to the Company the entirety of its estate, which consists in:

Assets

- twenty (20) ordinary shares with a par value one thousand euros (EUR 1,000) per share, of HEWLETT-PACKARD OSS B.V., a limited liability company, incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16 (HP Oss);

- ninety-one thousand five hundred and one (91,501) shares of class B with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, of the Company itself;

Liabilities

- bank overdraft for an amount of five thousand seven hundred and twenty euros (EUR 5,720).

- other creditors for an amount of thirty-eight thousand three hundred and fifty euros (EUR 38,350).

The entire estate of COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l. is documented in a statement of assets and liabilities dated as of today, which shall remain attached hereto.

The total value of the contributions made by HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. and COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l. is eight billion seven hundred and eighty-eight million one hundred and five thousand nine hundred and thirty euros (EUR 8,788,105,930), whereof,

- EUR 204,976.25 (two hundred and four thousand nine hundred and seventy-six euros twenty-five cents) have been allocated to the share capital; and

- EUR 8,787,900,953.75 (eight billion seven hundred and eighty-seven million nine hundred thousand nine hundred and fifty-three euros and seventy-five cents) have been allocated to the share premium.

The value at which both contributions were made, was approved by a report established by ERNST & YOUNG, independent auditor («réviseur d'entreprises») with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The conclusion of the report is the following:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 88,622 Class B shares and the 75,359 Class C shares of EUR 1.25 each to be issued with an issue share premium of EUR 8,787,900,953.75. -The total value of the contribution is EUR 8,788,105,930.»

The said report will remain attached to the present deed.

The contributors, acting through their proxy, declared that there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the assets by virtue of which any person might be entitled to demand that one or more of the assets are unencumbered and are freely transferable to the Company.

The transfer of the shares of the Dutch companies and the transfer of the shares of RUNWAY CORPORATION have been documented at the same time as the present deed through a notarial deed of transfer executed in Amsterdam.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the entire estates, HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. and COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., as the contributors, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned contribution, the Company has become owner of one hundred and fifty-one thousand nine hundred and thirty-eight (151,938) of its own shares.

The general meeting resolved to cancel 91,501 (ninety-one thousand five hundred and one) Class B shares and 60,437 (sixty thousand four hundred and thirty-seven) Class C shares currently held by the Company and having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-nine thousand nine hundred and twenty-two euros and fifty cents (EUR 189,922.5) and the share premium account by an amount of eight billion one hundred and forty-two million four hundred and eighty-three thousand seventy-seven euros fifty cents (8,142,483,077.50).

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolved to amend the article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

«Art. 5. Corporate Capital

5.1 The capital of the Company is set at one million fifty-two thousand nine hundred and fifty-three euros and seventy-five cents (EUR 1,052,953.75) divided into two (2) limited Class A shares held by the limited shareholders («actionnaires commanditaires») and unlimited shares held by unlimited shareholders («actionnaires commandités»). The unlimited shares are divided into eighty-eight thousand six hundred and twenty-two (88,622) Class B shares, three hundred twenty-three thousand eight hundred and five (323,805) Class C shares and four hundred twenty-nine thousand nine hundred and thirty-four (429,934) Class D shares, each share having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in these articles of incorporation, shall be identical except for the rights and obligations attached by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by these articles of incorporation to the various classes of shares, notably the right with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in Articles 28 and 29 of these articles of incorporation.»

Fourth resolution

The general meeting resolved to change the name of the Company into HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A. with effect as of the first of January 2003.

The second paragraph of article 1 of the articles of incorporation is amended with effect as of the first of January 2003 as follows:

«The Company will exist under the denomination HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A.»

Capital duty exemption request

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of the entire estate of two companies having their registered office in an European Union Member State, the Company requests in accordance with Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated EUR 15,000.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COMPAQ COMPUTER LUXEMBOURG S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich, (R. C. Luxembourg B 79.540), constituée par acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, du 17 juillet 2001, sous le numéro 538. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 26 novembre 2002, non encore publié.

L'assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Paul Mousel, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de un million trente-sept mille neuf cents euros (EUR 1.037.900) à un million deux cent quarante-deux mille huit cent soixante-seize euros vingt-cinq cents (EUR 1.242.876,25) par l'émission de cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt et une (163.981) actions, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

2) Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent vingt-deux euros et cinquante cents (EUR 189.922,5) par l'annulation de cent cinquante et un mille neuf cent trente-huit (151.938) actions détenues par la Société.

3) Changement du nom de la Société en HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A. avec effet au premier janvier 2003.

4) Modification des articles 1 et 5.1 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de un million trente-sept mille neuf cents euros (EUR 1.037.900) à un million deux cent quarante-deux mille huit cent soixante-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 1.242.876,25) par l'émission de soixante-quinze mille trois cent-cinquante-neuf (75.359) actions de catégorie C et quatre-vingt-huit mille six cent-vingt-deux (88.622) actions de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Souscription et libération

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

1) Soixante-quinze mille trois cent-cinquante-neuf (75.359) actions nouvelles de catégorie C ont été souscrites par HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.848, ayant son siège social à Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper, représentée par Monsieur Paul Mousel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 décembre 2002, ci-annexée.

Suite à l'émission des soixante-quinze mille trois cent cinquante-neuf (75.359) nouvelles actions de catégorie C, lesdites actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature composé de la totalité du patrimoine, sans exclusion, de HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., pré-mentionnée, conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l a déclaré expressément par son représentant apporter à la Société l'entièreté de son patrimoine, qui est constitué de:

Actifs

- vingt-et-une (21) parts ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action, de HEWLETT-PACKARD HEERLEN B.V., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16, Pays-Bas (HP Heerlen);

- vingt (20) parts ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action, de HEWLETT-PACKARD SITTARD B.V., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16, Pays-Bas (HP Sittard);

- vingt (20) parts ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action, de HEWLETT-PACKARD SOEST B.V., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16, Pays-Bas (HP Soest);

- vingt (20) parts ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action, de HEWLETT-PACKARD MIDDELBURG B.V., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16, Pays-Bas (HP Middelburg);

- six mille (6.000) parts ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1.- US \$) par action de RUNWAY CORPORATION N.V., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à World Trade Center BC Unit II, 01.04, Curaçao, Antilles Néerlandaises (Runway Corp);

- soixante mille quatre cent trente-sept (60.437) actions de catégorie C de la Société elle-même.

La totalité du patrimoine de HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. est repris dans un relevé des actifs et passifs daté d'aujourd'hui, qui sera annexé au présent acte.

2) Quatre-vingt-huit mille six cent-vingt-deux (88.622) actions nouvelles de catégorie B ont été souscrites par COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.826, ayant son siège social à Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper, représentée par Monsieur Paul Mousel, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 décembre 2002, ci-annexée.

Suite à l'émission des quatre-vingt-huit mille six cent-vingt-deux (88.622) nouvelles actions de catégorie B, lesdites actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature composé de la totalité du patrimoine, sans exclusion, de COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., prémentionnée, conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l. a déclaré expressément par son représentant apporter à la Société l'entièreté de son patrimoine, qui est constitué de:

Actifs

- vingt (20) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) par action, de HEWLETT-PACKARD OSS B.V., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16 (HP Oss);

- quatre-vingt-onze mille cinq cent et une (91.501) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action de la Société elle-même;

Passifs

- un découvert en banque d'un montant de cinq mille sept cent vingt euros (EUR 5.720);

- créiteurs divers au montant de trente-huit mille trois cent cinquante euros (EUR 38.350).

Le patrimoine de COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l. est repris dans un relevé des actifs et passifs daté d'aujourd'hui, qui sera annexé au présent acte.

La valeur totale des apports faits par HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. et COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l. au montant de huit milliards sept cent quatre-vingt-huit millions cent cinq mille neuf cent trente euros (EUR 8.788.105.930) a été affecté comme suit:

- deux cent quatre mille neuf cent soixante-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 204.976,25) ont été affectés au capital social;

- huit milliards sept cent quatre-vingt-sept millions neuf cent mille neuf cent cinquante-trois euros soixante-quinze cents (8.787.900.953,75) ont été affectés à la prime d'émission.

L'évaluation des apports a fait l'objet d'un rapport de ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante: (traduit de l'anglais)

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur totale des apports qui est au moins égale à la valeur des 88.622 actions de catégorie B et des 75.359 actions de catégorie C, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 émises avec une prime d'émission totale de EUR 8.787.900.953,75. Ainsi la valeur totale de l'apport est de EUR 8.788.105.930.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Les apporteurs, agissant par leur représentant, ont déclaré qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits attachés aux actifs apportés par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'un ou plusieurs des actifs lui soient transférés et que les actifs sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Le transfert des parts sociales des sociétés néerlandaises ainsi que le transfert des parts de la société RUNWAY CORPORATION ont été documentés en même temps que les présentes par un acte notarié de transfert exécuté à Amsterdam.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des patrimoines, HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. et COMPAQ PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., en tant

qu'apporteurs, prendront toutes les mesures nécessaires dès que possible et fourniront au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

Deuxième résolution

Suite à l'apport ci-dessus décrit, la Société est devenue propriétaire de cent- cinquante- et-un mille neuf cent trente-huit (151.938) actions propres.

L'assemblée générale décide d'annuler les quatre-vingt-onze mille cinq cent une (91.501) actions de catégorie B et les soixante mille quatre cent trente-sept (60.437) actions de catégorie C propres ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent vingt-deux euros et cinquante cents (EUR 189.922,5) et la prime d'émission à concurrence de huit milliards cent quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille soixante-dix-sept euros cinquante cents (EUR 8.142.483.077,50).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million cinquante-deux mille neuf cent cinquante-trois euros et soixante-quinze cents (1.052.953,75) divisé en deux (2) actions de commanditaire de la catégorie A détenues par les actionnaires commanditaires et des actions de commandité détenues par les actionnaires commandités. Les actions des actionnaires commandités sont divisées en quatre-vingt-huit mille six cent vingt-deux (88.622) actions de la catégorie B, trois cent vingt-trois mille huit cent-cinq (323.805) actions de la catégorie C et quatre cent vingt-neuf mille neuf cent trente-quatre (429.934) actions de la catégorie D, chaque action ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie, tels que définis dans les présents statuts, seront identiques sous réserve des droits et obligations attachés par la loi du Grand-Duché de Luxembourg et par les statuts aux différentes catégories d'actions, notamment les droits relatifs aux distributions de bénéfice ou attribution d'actifs ou produits par la Société (y compris lors de sa liquidation ou dissolution), tels que définis aux articles 28 et 29 des statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la Société en HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A. avec effet au premier janvier 2003.

Le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts est modifié avec effet au 1^{er} janvier 2003 comme suit:

«La Société adopte la dénomination HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A.»

Demande en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de la totalité du patrimoine de deux sociétés ayant leur siège dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société requiert conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 15.000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mousel, N. Weyrich, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 41, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

F. Baden.

(02857/200/352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 79.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

F. Baden.

(02858/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

IZAKSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 44.265.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

(02741/257/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

SOFTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8205 Kehlen.
R. C. Luxembourg B 60.529.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2002

Résolution unique

L'assemblée générale décide unanimement d'accepter la démission en tant qu'administrateur de la société anonyme FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., établie et ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher.

L'assemblée générale approuve unanimement l'extension du pouvoir de signature de M. Denis Gervalle, demeurant à L-7417 Brouch, administrateur-délégué en fonction, à la gestion de la société concernant la partie de l'objet social repris sub 1) de l'article 4 des statuts.

Est nommé administrateur sans pouvoir de signature dans le domaine de la gestion journalière, Monsieur Jean-Claude Kirsch, employé privé, demeurant à L-1513 Luxembourg.

Pour extrait conforme

D. Gervalle

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02742/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

PN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg/Merl, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.629.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002 à 10.00 heures*

L'assemblée décide:

A. Transfert du siège social de l'adresse actuelle au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, vers le 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg/Merl.

B. D'accepter la démission de Monsieur René Moris en qualité d'Administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur René Moris pour l'exécution de son mandat.

C. D'accepter la nomination de la société PROLUGEST S.A. au poste d'administrateur.

D. D'accepter la démission de Madame Carla Machado en qualité d'Administrateur et la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Carla Machado pour l'exécution de son mandat.

E. D'accepter la démission de la société KIRCHBERG BÜRO S.A. en qualité d'Administrateur et la nomination de la société PARTS INVEST S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société KIRCHBERG BÜRO S.A. pour l'exécution de son mandat.

F. D'accepter la démission de la société ELIOLUX S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société G.C.L. à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société ELIOLUX S.A. pour l'exécution de son mandat.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour la société

R. Moris

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 71, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02759/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

SFEIR BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 4A, Z.I. am Brill.
R. C. Luxembourg B 76.899.

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(02743/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

CENTROBANK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 71.399.

Le bilan, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

DRESDNER BANK LUXEMBOURG

Signature

(02745/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

CENTROBANK, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.
H. R. Luxemburg B 71.399.

Auszug aus der Niederschrift über die ordentliche Gesellschafterversammlung der Anteilhaber der Gesellschaft am 28. November 2002

«...»

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloß einstimmig, für die Amtszeit bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung im Jahre 2003 zu Mitgliedern des Verwaltungsrates

Herrn D. Gerhard Vogt

Herrn Walter H. Draisbach

Herrn Mag. Alfred Michael Spiss

zu wählen und für die gleiche Amtszeit DELOITTE & TOUCHE S.A., Strassen, zum Wirtschaftsprüfer zu bestellen.

...»

Luxemburg, den 28. November 2002.

Für richtigen Auszug

G. Vogt / H. Draisbach / A. M. Spiss

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02746/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

VILANDIA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.530.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2002

L'assemblée accepte les décisions de Messieurs Marc Lamech et Claude Schmitz en tant qu'administrateurs. Elle nomme en remplacement Monsieur Luca Simona, demeurant à Lugano, et Monsieur Alexander Engel, demeurant à Lugano, administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.

Monsieur Luca Simona est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle pour toutes les opérations entrant dans l'objet social de la société.

Le siège de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature.

(02781/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

MILLENNIUM VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.618.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(02747/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

TITAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 71.065.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(02748/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

DALAB METALS CO. (DMCO) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 80.436.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(02749/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

WOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 74.622.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société le jeudi 13 juin 2002 à 14.00 heures

Président: Monsieur Frédéric Cipolletti

Secrétaire: Mademoiselle Teresa Ganino

Scrutateur: Mademoiselle Martine Funck

Capital présent ou représenté: 100 %

A l'unanimité, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2001 sont approuvés.
3. Le résultat de l'exercice est reporté à nouveau
4. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat relatif à l'exercice 2001.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour le Conseil d'Administration

F. Cipolletti

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 18, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02758/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

TAFELBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 84.802.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 décembre 2002

1. Les démissions des administrateurs Swerts Nicolaas G.J., Vermeulen Maria J.A. et Maria Van Ginderen ainsi que celui du commissaire aux comptes Luc Van Loey, sont acceptées.

Ils sont remplacés dans leurs fonctions respectives par les nouveaux administrateurs suivants qui termineront les mandats de leurs prédécesseurs:

- A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg
- A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg
- A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

et par le commissaire suivant: A.T.T.C. CONTROL S.A., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg qui terminera le mandat de son prédécesseur.

2. Le siège social de la société est désormais fixé au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A. (Gérant)

P. Van Keymeulen / E. Parteeet

Administrateurs-délégués

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 76, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02756/813/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

AQUALUX GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 19, rue Gappenhiehl.
R. C. Luxembourg B 12.849.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moutfort, le 7 janvier 2003.

Signature

Gérant

(02757/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

HMEU LANDTEL QUALIFIED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 76.701.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the thirtieth of December.

Before us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HMTF EUROPE FUND CAYMAN, L.P., a company with registered office in the Cayman Islands, here represented by Mr Federigo Cannizzaro, company director, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Dallas, Texas, USA, on December 20, 2002,

said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only partner of the «one-man limited company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle) existing under the name of HMEU LANDTEL QUALIFIED, S.à r.l., R.C. B number 76.701, with registered office in Luxembourg.

- The company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 30, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 817 of November 8, 2000.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 6, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 859 of November 24, 2000.

- The company's capital is set at two million four hundred thousand (2,400,000.-) USD represented by twenty-four thousand (24,000) shares of a par value of one hundred (100.-) USD each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company HMEU LANDTEL QUALIFIED, S.à r.l., declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- it grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five (5) years at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

In faith of which we the undersigned notary set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergencies between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed with us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HMTF EUROPE FUND CAYMAN, L.P., une société avec siège social aux Iles Cayman, ici représentée par Monsieur Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dallas, Texas, USA, le 20 décembre 2002,

laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination HMEU LANDTEL QUALIFIED, S.à r.l., R. C. B n° 76.701, avec siège social à Luxembourg.

- La société a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 817 du 8 novembre 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 6 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 859 du 24 novembre 2000.

- Le capital social de cette société est de deux millions quatre cent mille (2.400.000,-) USD représenté par vingt-quatre mille (24.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) USD chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Par la présente la comparante en qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société HMEU LANDTEL QUALIFIED, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. Cannizzaro, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 137S, fol. 71, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(02830/230/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

PARTS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg/Merl, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.712.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002 à 10.00 heures*

L'assemblée décide:

A. Transfert du siège social de l'adresse actuelle au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, vers le 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg/Merl.

B. D'accepter la démission de la société ELIOLUX S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société G.C.L. S.A. à ce poste.

L'assemblée décide de donner décharge à la société ELIOLUX S.A. pour l'exécution de son mandat.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour la société

F. Cipolletti

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 71, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02760/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

LK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg/Merl, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.631.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002 à 10.00 heures*

L'assemblée décide:

A. Transfert du siège social de l'adresse actuelle au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, vers le 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg/Merl.

B. D'accepter la démission de Monsieur René Moris en qualité d'Administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur René Moris pour l'exécution de son mandat.

C. D'accepter la nomination de la société PROLUGEST S.A. au poste d'administrateur.

D. D'accepter la démission de Madame Carla Machado en qualité d'Administrateur et la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Carla Machado pour l'exécution de son mandat.

E. D'accepter la démission de la société KIRCHBERG BÜRO S.A. en qualité d'Administrateur et la nomination de la société PARTS INVEST S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société KIRCHBERG BÜRO S.A. pour l'exécution de son mandat.

F. D'accepter la démission de la société ELIOLUX S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société G.C.L. S.A. à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société ELIOLUX S.A. pour l'exécution de son mandat.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour la société

R. Moris

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 71, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02761/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

KEYSTAR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.599.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature.

(02785/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

KIRCHBERG BÜRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg/Merl, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 76.574.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002 à 10.00 heures*

L'assemblée décide:

A. Transfert du siège social de l'adresse actuelle au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, vers le 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg/Merl.

B. D'accepter la démission de Monsieur René Moris en qualité d'Administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur René Moris pour l'exécution de son mandat.

C. D'accepter la nomination de la société PROLUGEST S.A. au poste d'administrateur.

D. D'accepter la démission de Monsieur Frédéric Cipolletti en qualité d'Administrateur et la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur Frédéric Cipolletti pour l'exécution de son mandat.

E. D'accepter la démission de la société G.C.L. S.A. en qualité d'Administrateur et la nomination de la société PARTS INVEST S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société G.C.L. S.A. pour l'exécution de son mandat.

F. D'accepter la démission de la société ELIOLUX S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société G.C.L. S.A. à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société ELIOLUX S.A. pour l'exécution de son mandat.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour la société

R. Moris

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 71, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02762/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

ISOL-FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg/Merl, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 86.069.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002 à 10.00 heures*

L'assemblée décide:

A. Transfert du siège social de l'adresse actuelle au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, vers le 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg/Merl.

B. D'accepter la démission de la FIDUCIAIRE RENE MORIS en qualité d'Administrateur et la nomination de la société PROLUGEST S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la FIDUCIAIRE RENE MORIS pour l'exécution de son mandat.

C. D'accepter la démission de la société KIRCHBERG BÜRO S.A. en qualité d'Administrateur et la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société KIRCHBERG BÜRO S.A. pour l'exécution de son mandat.

D. D'accepter la démission de Monsieur Frédéric Cipolletti en qualité d'Administrateur et la nomination de la société PARTS INVEST S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur Frédéric Cipolletti pour l'exécution de son mandat.

E. D'accepter la démission de la société ELIOLUX S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société G.C.L. S.A. à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société ELIOLUX S.A. pour l'exécution de son mandat.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE RENE MORIS

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 71, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02763/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

ECHTERNACH IMMO-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg/Merl, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.116.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002 à 10.00 heures*

L'assemblée décide:

A. Transfert du siège social de l'adresse actuelle au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, vers le 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg/Merl.

B. D'accepter la démission de la FIDUCIAIRE RENE MORIS en qualité d'Administrateur et la nomination de la société PROLUGEST S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la FIDUCIAIRE RENE MORIS pour l'exécution de son mandat.

C. D'accepter la démission de la société KIRCHBERG BÜRO S.A. en qualité d'Administrateur et la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société KIRCHBERG BÜRO S.A. pour l'exécution de son mandat.

D. D'accepter la démission de Monsieur Frédéric Cipolletti en qualité d'Administrateur et la nomination de la société PARTS INVEST S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur Frédéric Cipolletti pour l'exécution de son mandat.

E. D'accepter la démission de la société ELIOLUX S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société G.C.L. S.A. à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société ELIOLUX S.A. pour l'exécution de son mandat.

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE RENE MORIS

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 71, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02764/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

ART LIMITED COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2416 Luxembourg/Merl, 63-65, route de Merl.
R. C. Luxembourg B 85.165.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 novembre 2002 à 10.00 heures*

L'assemblée décide:

A. Transfert du siège social de l'adresse actuelle au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, vers le 63-65, route de Merl, L-2416 Luxembourg/Merl.

B. D'accepter la démission de Monsieur René Moris en qualité d'administrateur-délégué et la nomination de la société BM PARTS S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur René Moris pour l'exécution de son mandat.

C. D'accepter la démission de la société KIRCHBERG BÜRO S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société PARTS INVEST S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société KIRCHBERG BÜRO S.A. pour l'exécution de son mandat.

D. D'accepter la démission de Madame Carla Machado en qualité d'administrateur et la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Carla Machado pour l'exécution de son mandat.

E. D'accepter la démission de la société ELIOLUX S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société G.C.L. S.A. à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société ELIOLUX S.A. pour l'exécution de son mandat.

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Pour la société

R. Moris

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 1, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02767/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

VISUALSOUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg/Merl, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 89.382.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002 à 10.00 heures*

L'assemblée décide:

A. Transfert du siège social de l'adresse actuelle au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, vers le 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg/Merl.

B. D'accepter la démission de la FIDUCIAIRE RENE MORIS en qualité d'Administrateur et la nomination de la société PROLUGEST S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la FIDUCIAIRE RENE MORIS pour l'exécution de son mandat.

C. D'accepter la démission de la société KIRCHBERG BÜRO S.A. en qualité d'Administrateur et la nomination de Monsieur Stéphane Girard en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société KIRCHBERG BÜRO S.A. pour l'exécution de son mandat.

D. D'accepter la démission de la société ELIOLUX S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société G.C.L. S.A. à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société ELIOLUX S.A. pour l'exécution de son mandat.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE RENE MORIS

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 71, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02766/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

POWERVIEW INVESTMENTS LIMITED, Société Anonyme.

Registered office: Dublin 2, Wellington Quay.

Effective place of management: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.336.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the thirtieth of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MALBA INVEST A.G., a company with registered office at Obmoos 4, Zug, Switzerland, here represented by Mr Jean-Christophe Dauphin, private employee, with professional address at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Zurich, on December 30, 2002.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company POWERVIEW INVESTMENTS LIMITED, R. C. B Number 73.336, hereafter called «the Company», with registered office in Dublin, Ireland, was incorporated pursuant to a deed dated December 21, 1992.

The effective place of management of the Company has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 22, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 153 of February 17, 2000.

- The former corporate capital was set at twenty-four thousand six hundred (24,600.-) Irish Pound Sterling, divided into twenty-four thousand six hundred (24,600) shares with a former par value of one (1.-) Irish Pound Sterling each, entirely subscribed and paid-up in cash at a rate of twenty-five percent (25%).

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company POWERVIEW INVESTMENTS LIMITED was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MALBA INVEST A.G., une société avec siège social au Obmoos 4, Zug, Suisse, ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Dauphin, employé privé, avec adresse professionnelle au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zurich, le 30 décembre 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme POWERVIEW INVESTMENTS LIMITED, R. C. B numéro 73.336, dénommée ci-après «la Société», avec siège social à Dublin, Irlande, fut constituée suivant acte du 21 décembre 1992.

Le siège d'activité effectif de la Société a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 153 du 17 février 2000.

- Le capital social était antérieurement fixé à vingt-quatre mille six cents (24.600,-) livres irlandaises divisé en vingt-quatre mille six cents (24.600) actions ayant eu une valeur nominale d'une livre irlandaise (1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%).

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société POWERVIEW INVESTMENTS LIMITED.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-C. Dauphin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 137S, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(02829/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

FORESTIERE INTERNATIONALE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2416 Luxembourg/Merl, 63-65, route de Merl.

R. C. Luxembourg B 68.974.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 novembre 2002 à 10.00 heures*

L'assemblée décide:

F. Transfert du siège social de l'adresse actuelle au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, vers le 63-65, route de Merl, L-2416 Luxembourg/Merl.

G. D'accepter la démission de Monsieur René Moris en qualité d'administrateur et la nomination de la société BM PARTS S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur René Moris pour l'exécution de son mandat.

H. D'accepter la démission de Madame Doris Cavallaro en qualité d'administrateur et la nomination de la société PARTS INVEST S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Doris Cavallaro pour l'exécution de son mandat.

I. D'accepter la démission de Madame Carla Machado en qualité d'administrateur et la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Carla Machado pour l'exécution de son mandat.

J. D'accepter la démission de la société ELIOLUX S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société G.C.L. S.A. à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société ELIOLUX S.A. pour l'exécution de son mandat.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Pour la société

R. Moris

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 1, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02769/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

HAVANA CLUB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 45.633.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

*Pour la société**Un mandataire*

Signatures

(02923/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

HAVANA CLUB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 45.633.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

*Pour extrait conforme**Pour la société**Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02924/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

VDS CONTRACTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 9, Bohey.
R. C. Diekirch B 5.367.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Wiltz, le 7 janvier 2003, vol. 174, fol. 34, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 janvier 2003.

(90138/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

LUX GAZ WELDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R. C. Diekirch B 4.402.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Wiltz, le 7 janvier 2003, vol. 174, fol. 34, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 janvier 2003.

(90139/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

MERCUREY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 5.401.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour MERCUREY HOLDING S.A.

Signature

(90140/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

CDCM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 81.524.

Assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2002

L'an deux mille deux, le treize décembre.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée CDCM LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg-Cents 24, rue Léon Kauffman, constituée suivant acte notarié du 20 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 975 du 11 novembre 2001.

Ordre du jour:

Transfert du siège de la société de L-2227 Luxembourg 2, avenue de la Porte Neuve à L-2146 Luxembourg 63-65, rue de Merl.

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur le point porté à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2227 Luxembourg 2, avenue de la Porte Neuve à L-2146 Luxembourg 63-65, rue de Merl.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte.

P. Claverie

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 18, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02770/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

THE PIPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9641 Brachtenbach.

R. C. Diekirch B 5.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 8 janvier 2003, vol. 272, fol. 76, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 janvier 2003.

FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A.

Signature

(90142/591/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

PELLER & SCHMITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8818 Grevels.

R. C. Diekirch B 1.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 8 janvier 2003, vol. 272, fol. 76, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 janvier 2003.

FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A.

Signature

(90143/591/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

METTY WEYRICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9416 Vianden.

R. C. Diekirch B 2.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 20 décembre 2002, vol. 272, fol. 64, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 janvier 2003.

FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A.

Signature

(90144/591/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

ALDERAMIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 70.492.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 décembre 2002

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 31 décembre 2002 que Madame Agnès Giry, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 31 décembre 2002, le conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02910/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 54.428.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(02804/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

EVERLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 82.033.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WINGATE ENTERPRISES LTD, une société avec siège social au Chera Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme EVERLAST S.A., R.C. B 82.033, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1087 du 29 novembre 2001.

- Le capital social est actuellement fixé à cinquante mille (50.000,-) euros, représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'actions au porteur numéro 1 ainsi que le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société EVERLAST S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 137S, fol. 72, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(02826/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

GROWTH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 6.624.

—
Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

GROWTH INVEST HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(02805/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

GROWTH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 6.624.

—
Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

GROWTH INVEST HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(02806/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

JOS & JEAN-MARIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig.

R. C. Diekirch B 2.618.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 20 décembre 2002, vol. 272, fol. 64, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 janvier 2003.

FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A.

Signature

(90145/591/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

ROBIM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 4.110.

—
Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2002:

- Monsieur Edmond Ries, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur John Seil, demeurant à Contern;
- Monsieur Luc Hansen, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2002:

AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Le siège de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature.

(02782/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2003.

**CHEMICOM EXPORT-IMPORT S.A., Société Anonyme,
(anc. LONG INVESTMENT AGENCY S.A.).**
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.524.

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LONG INVESTMENT AGENCY S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 57.524, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 158 du 2 avril 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Jacqueline Stoffel, employée privée, demeurant à Schifflange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en CHEMICOM EXPORT-IMPORT S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Ajout d'un nouvel avant-dernier alinéa à l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La société a également pour objet l'achat et la vente de produits chimiques de base ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes.»

3.- Conversion de la devise du capital social de francs suisses (CHF) en euros (€) pour le fixer à 686.247,60.

4.- Réduction du capital social à concurrence de 6.247,60 pour le ramener à 680.000,- moyennant remboursement aux actionnaires existants d'un montant à due concurrence.

5.- Fixation de la valeur nominale des 100 actions existantes à 6.800,- chacune.

6.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social de un million de francs suisses (1.000.000,- CHF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en CHEMICOM EXPORT-IMPORT S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CHEMICOM EXPORT-IMPORT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel avant-dernier alinéa à l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La société a également pour objet l'achat et la vente de produits chimiques de base ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social de francs suisses (CHF) en euros (€) pour le fixer à six cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante-sept euros soixante cents (686.247,60 €).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de six mille deux cent quarante-sept euros soixante cents (6.247,60 €) pour le ramener du montant de six cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante-sept euros soixante cents (686.247,60 €) à six cent quatre-vingt mille euros (680.000,- €) moyennant remboursement aux actionnaires existants d'un montant à due concurrence.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des cent (100) actions existantes à six mille huit cents euros (6.800,- €) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt mille euros (680.000,- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de six mille huit cents euros (6.800,- €) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Ragazzoni, J. Stoffel, N. Thoma, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 137S, fol. 47, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003

P. Frieders.

(02879/212/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

**CHEMICOM EXPORT-IMPORT S.A., Société Anonyme,
(anc. LONG INVESTMENT AGENCY S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

P. Frieders.

(02880/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

SUPCO EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.887.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SUPCO INTERNATIONAL S.r.l., avec siège social à I-20010 Cornaredo (MI), 80, Via dello Sport, représentée par Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé du 3 décembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme SUPCO EUROPE S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 46.887, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 février 1994, publié au Mémorial C, numéro 233 du 14 juin 1994.

II) Que le capital social a été fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune, entièrement libérées.

III) Que la société SUPCO INTERNATIONAL S.r.l., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société SUPCO EUROPE S.A., préqualifiée.

IV) Qu'en sa qualité de représentant de l'actionnaire unique, Monsieur Valerio Ragazzoni, préqualifié, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société SUPCO EUROPE S.A. avec effet immédiat.

V) Qu'en sa qualité de liquidateur, la société SUPCO INTERNATIONAL S.r.l., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de la société SUPCO EUROPE S.A. est réglé, qu'elle est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle règlera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

VII) Que les livres et documents sociaux de la société SUPCO EUROPE S.A. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

En conséquence le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ragazzoni, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 137S, fol. 47, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003

P. Frieders.

(02881/212/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Convention de cession de parts sociales

Entre:

Monsieur Nosbuch Joseph Pierre dit Jos, demeurant à L-9220 Diekirch, 44, rue Clairefontaine

ci-après désigné par le «Cédant»,

et:

Monsieur Memola Elio, demeurant à L-9251 Diekirch, 42, rue Ed. Klein, ci-après désigné par le «Cessionnaire»,

Il a été exposé ce qui suit:

Le cédant déclare être détenteur et propriétaire de cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l., constituée le 15 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 594 du 15 mai 1997, avec siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-sept (12.394,67) Euro, réparti en cinq cents (500) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule sept cent quatre-vingt-neuf (24,789) Euro,

ci-après désignée la «Société».

Le Cédant a marqué son accord de vendre et le Cessionnaire son accord d'acheter au Cédant cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'il détient dans la Société.

Il a été convenu ce qui suit:

1. Conformément aux termes et conditions définis ci-après, le Cédant vend et cède cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'il détient dans la Société au Cessionnaire, ce acceptant.

2. Le prix de vente des parts est fixé d'un commun accord à huit mille six cent soixante-seize virgule vingt-sept (8.676,27) Euro.

3. Le paiement et le transfert de propriété des parts sociales est immédiat et se réalise par la signature de la présente. Le Cessionnaire entre immédiatement en jouissance de tous les droits et obligations y attachés.

4. Le cessionnaire reprend avec effet immédiat tout passif éventuel attaché aux parts sociales cédées et renonce à toutes revendications généralement quelconques de ce chef contre le Cédant.

Fait en deux exemplaires à Diekirch, le 24 octobre 2002.

J. Nosbuch / E. Memola

Le Cédant / le Cessionnaire

Enregistré à Diekirch, le 12 Novembre 2002, vol. 272, fol. 28, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(90114/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Convention de cession de parts sociales

Entre:

Monsieur Memola Elio, demeurant à L-9251 Diekirch, 42, rue Ed. Klein, ci-après désigné par le «Cédant»,

et:

Monsieur Mreches Roger, demeurant à L-7260 Bereldange, 4, rue Pierre Krier, ci-après désigné par le «Cessionnaire»,

Il a été exposé ce qui suit:

Le cédant déclare être détenteur et propriétaire de trois cent soixante quinze (375) parts sociales de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l., constituée le 15 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 594 du 15 mai 1997, avec siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-sept (12.394,67) Euro, réparti en cinq cents (500) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule sept cent quatre-vingt-neuf (24,789) Euro,

ci-après désignée la «Société».

Le Cédant a marqué son accord de vendre et le Cessionnaire son accord d'acheter au Cédant cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'il détient dans la Société.

Il a été convenu ce qui suit:

1. Conformément aux termes et conditions définis ci-après, le Cédant vend et cède cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'il détient dans la Société au Cessionnaire, ce acceptant.

2. Le prix de vente des parts est fixé d'un commun accord à huit mille six cent soixante-seize virgule vingt-sept (8.676,27) Euro.

3. Le paiement et le transfert de propriété des parts sociales est immédiat et se réalise par la signature de la présente. Le Cessionnaire entre immédiatement en jouissance de tous les droits et obligations y attachés.

4. Le cessionnaire reprend avec effet immédiat tout passif éventuel attaché aux parts sociales cédées et renonce à toutes revendications généralement quelconques de ce chef contre le Cédant.

Fait en deux exemplaires à Diekirch, le 25 octobre 2002.

E. Memola / R. Mreches

Le Cédant / le Cessionnaire

Enregistré à Diekirch, le 12 Novembre 2002, vol. 272, fol. 28, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(90115/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Convention de cession de parts sociales

Entre:

Monsieur Di Bari Vito Antonio dit Tun, demeurant à L-9090 Warken, 103D, rue de Welscheid, ci-après désignée par le «Cédant»,

et:

Monsieur Memola Elio, demeurant à L-9251 Diekirch, 42, rue Ed. Klein, ci-après désigné par le «Cessionnaire»,

Il a été exposé ce qui suit:

Le cédant déclare être détenteur et propriétaire de soixante (60) parts sociales de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l., constituée le 15 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 594 du 15 mai 1997, avec siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-sept (12.394,67) Euro, réparti en cinq cents (500) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule sept cent quatre-vingt-neuf (24,789) Euro,

ci-après désignée la «Société».

Le Cédant a marqué son accord de vendre et le Cessionnaire son accord d'acheter au Cédant soixante (60) parts sociales de la Société qu'il possède.

Il a été convenu ce qui suit:

1. Conformément aux termes et conditions définis ci-après, le Cédant vend et cède soixante (60) parts sociales qu'il détient dans la Société au Cessionnaire, ce acceptant.

2. Le prix de vente des parts est fixé d'un commun accord à mille (1.000,-) Euro.

3. Le paiement et le transfert de propriété des parts sociales est immédiat et se réalise par la signature de la présente. Le Cessionnaire entre immédiatement en jouissance de tous les droits et obligations y attachés.

4. Le cessionnaire reprend avec effet immédiat tout passif éventuel attaché aux parts sociales cédées et renonce à toutes revendications généralement quelconques de ce chef contre le Cédant.

Fait en deux exemplaires à Diekirch, le 2 décembre 2002.

T. Di Bari / E. Memola

Le Cédant / le Cessionnaire

(90116/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Convention de cession de parts sociales

Entre:

Monsieur Memola Elio, demeurant à L-9251 Diekirch, 42, rue Ed. Klein, ci-après désigné par le «Cédant»,

et:

ADJUTARE HOLDING S.A., avec son siège établi à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, ci-après désignée par le «Cessionnaire»

Il a été exposé ce qui suit:

Le cédant déclare être détenteur et propriétaire de trois cent dix (310) parts sociales de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l., constituée le 15 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 594 du 15 mai 1997, avec siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-sept (12.394,67) Euro, réparti en cinq cents (500) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule sept cent quatre-vingt-neuf (24,789) Euro,

ci-après désignée la «Société».

Le Cédant a marqué son accord de vendre et le Cessionnaire son accord d'acheter au Cédant trois cent dix (310) parts sociales qu'il détient dans la Société.

Il a été convenu ce qui suit:

1. Conformément aux termes et conditions définis ci-après, le Cédant vend et cède trois cent dix (310) parts sociales qu'il détient dans la Société au Cessionnaire, ce acceptant.

2. Le prix de vente des parts est fixé d'un commun accord à dix mille (10.000,-) Euro.

3. Le paiement et le transfert de propriété des parts sociales est immédiat et se réalise par la signature de la présente. Le Cessionnaire entre immédiatement en jouissance de tous les droits et obligations y attachés.

4. Le cessionnaire reprend avec effet immédiat tout passif éventuel attaché aux parts sociales cédées et renonce à toutes revendications généralement quelconques de ce chef contre le Cédant.

Fait en deux exemplaires à Diekirch, le 3 décembre 2002.

E. Memola / ADJUTARE HOLDING S.A.

- / Signatures

Le Cédant / le Cessionnaire

(90117/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2003.

352, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 28, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 32.420.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel Schwall, administrateur de sociétés, demeurant à L-1255 Luxembourg, 28, rue de Bragance, ici représenté par Monsieur Michel Jentges, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 décembre 2002, laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme 352, R.C. B numéro 32.420, fut constituée sous la dénomination de 352 PRODUCTION S.A. suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 115 du 9 avril 1990.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 24 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 538 du 23 octobre 1996.

- Le capital social de cette société était fixé à neuf millions cinq cent mille (9.500.000,-) francs luxembourgeois représenté par neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales antérieurement d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société 352.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la société 352 avec effet immédiat;

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société 352 déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-1255 Luxembourg, 28, rue de Bragance.

- Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société 352.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Jentges, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 77, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(02821/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

LSOF LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée en liquidation.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.411.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, the nineteenth of December.

Before Mr André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of the private limited company LSOF LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., with its registered offices in L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, registered with the trade and company registry of Luxembourg under the number B 66.411, organised in the form of a «société à responsabilité limitée», according to a deed of Me André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 17th September, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 7th December, 1998, at page 42293.

The meeting was opened at six fifteen p.m. with Mr Patrick Mischo, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair,

who thereafter, appointed Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mr Marc Prospert, maître en droit, residing at Bertrange residing at Bertrange, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and the notary stated that:

I. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold were recorded on an attendance list. The aforementioned attendance list together with the proxies of the shareholders represented, after signature *in varietur* by the shareholders present or represented, the bureau and the notary will be annexed to the present deed, and be submitted to registration.

II. It follows from the attendance list that ten thousand (10,000) shares having a par value corresponding to the euro equivalent of thousand (LUF 1,000.-) Luxembourg Francs, being all the issued shares, are duly represented at the present meeting, which may as a result validly deliberate and decide upon all of the items figuring in the aforementioned agenda, without prior notice, the shareholders declaring that they have prior knowledge of such agenda.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. to hear the report of the liquidation auditor (commissaire-vérificateur) on the due performance by the liquidators of their duties and activities in relation to the voluntary liquidation of the Company resolved upon by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company of 20th December, 1999, according to a deed of the undersigned notary;

2. to grant discharge (*quitus*) to the liquidators, the managers and the liquidation auditor in respect of their liquidation duties and activities;

3. to close the liquidation and acknowledge that the Company ceases to exist; and

4. to resolve that the Company's books and documents shall be deposited with and kept for a term of five years after the date of publication of the present deed in the Luxembourg official gazette at the registered office of the Company.

IV. After deliberation, the meeting passed by a unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The meeting acknowledges and accepts the report of the liquidation auditor (commissaire-vérificateur) Mr Michel Delhove on the liquidators Ms Caroline Sibaud and Mr Olivier Brahin performed of their duties and activities in relation to the voluntary liquidation of the Company resolved upon by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company of 20th December, 1999.

Second resolution

The meeting grants discharge (*quitus*) to the liquidation auditor, the managers and to the liquidators in respect of their liquidation duties and their activities as of today.

Third resolution

The meeting closes the liquidation and acknowledges that the Company ceases to exist.

Fourth resolution

The meeting resolves that the Company's books and documents shall be deposited with and kept for a term of five years after the date of publication of the present deed in the Luxembourg official gazette at the registered office of the Company.

There being no further business on the agenda, the chairman adjourns the meeting at six thirty.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with the notary this notarial deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A été tenu une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LSOF LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la

Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.411, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 décembre 1998, à la page 42293.

La séance est ouverte à dix-huit heures quinze sous la présidence de Maître Patrick Mischo, avocat, résident à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Ladite liste de présence avec les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les associés présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale égale à l'équivalent en euros de mille (LUF 1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur sur la bonne exécution par les liquidateurs de leurs fonctions et activités en relation avec la liquidation volontaire de la Société décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 20 décembre 1999;

2. Décharge à accorder aux liquidateurs, aux gérants et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de leurs fonctions de liquidation et leurs activités;

3. Clôture de la liquidation et reconnaissance que la Société cesse d'exister;

4. Décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans à partir de la date de publication des présentes dans le Journal Officiel Luxembourgeois auprès du siège social de la Société.

IV. Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance et accepte le rapport du commissaire-vérificateur M. Michel Delhove, sur la bonne exécution par les liquidateurs Mme Caroline Sibaud et M. Olivier Brahin dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société le 20 décembre 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde décharge au commissaire-vérificateur, aux gérants et aux liquidateurs pour l'exécution de leurs fonctions dans le cadre de la liquidation et aux activités à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et reconnaît que la Société cesse d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication des présentes dans le Journal Officiel Luxembourgeois auprès du siège social de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance à dix-huit heures trente.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants ci-dessus, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Mischo, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 68, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(02819/230/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.